



Responsabilités en EDD



OBJECTIFS

Qui est responsable de quoi en EDD ? Par exemple si un incident survient (accident de vélo, enfant qui en blesse un autre, débordement d'un membre du personnel à la fête de l'EDD...) ? Comment se partagent les responsabilités légales ? Quelles stratégies pour limiter/protéger sa responsabilité ?

Pour réfléchir ensemble sur ces questions et d'autres (les vôtres), commandez cette matinée de formation.

NB : si souhaité, il est aussi possible de vivre une matinée alternative autour des responsabilités des administrateurs.



MÉTHODOLOGIE

La méthodologie sera active et participative, adaptée à la réalité des Ecoles de devoirs. Exercices pratiques et échanges seront au rendez-vous.



FORMATRICE : *Aurélie Quintart*, juriste à la FFEDD.



POUR QUI ?

Animateurs et/ou Coordinateurs (rémunérés ou volontaires).



INFORMATIONS PRATIQUES



DURÉE

3 heures.
Horaire à définir.



TARIF À L'HEURE FRAIS DE DÉPLACEMENT INCLUS

- EDD affiliées : 35 €.
- EDD fonctionnant uniquement avec des volontaires : 20 €.
- EDD non affiliés : 70 €.



INFOS



FFEDD - info@ffedd.be ou 04/222.99.38.